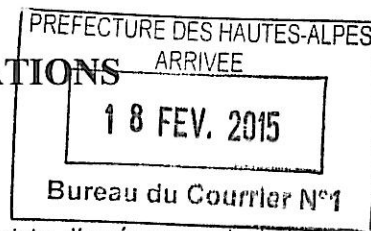


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2015-15

Objet : Vote du BP 2015

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Christian DURAND, Rapporteur de budget, Victor BERENGUEL, Président quitte la séance.

Séance du 11 février 2015

Date de convocation :

8 janvier 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GUIARD

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice-Présidente ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Christian DURAND**, rapporteur du budget ; **Mme Valérie GRENARD**, secrétaire ; **Mme Chantal EYMEUD** Membre du bureau ; **M. Henri ANDRZJEVSKI**, Membre du Bureau ; **M. Jean BERNARD**, membre du bureau ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Pierre DOUSSOT**, Conseiller Syndical Suppléant de Robert FRAYSSINES ; **M. Marcel CANNAT**, Conseiller syndical Suppléant de Jean Marie BERNARD.

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER
M. Jean Marie BERNARD par M. Marcel CANNAT
M. Robert FRAYSSINE par M. Pierre DOUSSOT

Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD LATOUR. M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,
- La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article 23 « ressources financières » de l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le règlement intérieur voté par délibération 2007/05 du 29 mars 2007,

CONSIDERANT :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire conduit lors du comité syndical du 16 décembre 2014,
- Le résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services de l'exercice 2014 certifiés par Monsieur le Chef de poste de la Trésorerie d'Embrun Savines le lac, le 11 février 2015,

- L'exposé de Messieurs les Président et Rapporteur du Budget, étayé des tableaux budgétaires travaillés en séance,

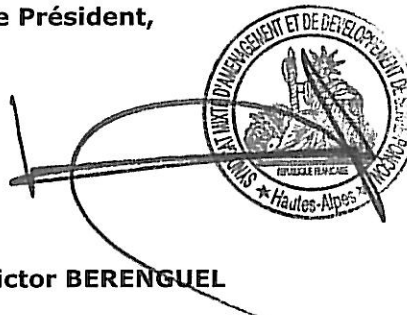
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 février 2015 :

- **VOTE** le Budget Primitif 2015 au niveau des opérations pour la section d'investissement et des chapitres pour la section de fonctionnement ;
- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2015.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL